



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
MARDI 18 JUILLET 2025
A 19H A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Présents (14) : M. VASSY Jean-Louis, Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme POUGET-MATHIEU Régine, M. MARY Claude, M. ROLIN Jérôme, Mme BARRIER Marie-Agnès, M. PAQUIEN Lionel, Mme RONGY marie-Madeleine, M. CLET Benjamin, Mme DUC Gwendoline, M. DUC Bernard, M. BRET Vincent, Mme JANTON Joëlle

Pouvoirs (2) : M. GAUDENECHÉ Patrice à M. ROLIN Jérôme
Mme SAUREL Nelly à M. VASSY Jean-Louis
Mme JANTON Joëlle à M. BRET Vincent

Absents excusés (2) : Mme MARION Isabelle
M. RODRIGUEZ Richard

ABSENTS NON EXCUSES (1) : Mme CARRERE Alexandra

Secrétaire de séance : M. ROLIN Jérôme

La séance n'est pas enregistrée

M. le maire informe que M. PAQUIEN et M. MARY devraient bientôt arriver

Ajouts de points supplémentaires :

1 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Monsieur Le Maire présente le PV du 3 JUIN 2025, pour son approbation par le conseil Municipal.

VOTE : 14 pour, 0 contre, 1 abstention (*M. DUC Bernard car il n'était pas là*)

Arrivé de M. MARY à 19h15

2 – ONF – PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DES COUPES A L'ÉTAT D'ASSIETTE

Monsieur CHARVAT propose de mettre comme habituellement les noms de M. VASSY, M. CHARVAT et M. MARY pour les membres du conseil municipal solvable.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

3 – ONF – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL ET DU CD26

M. PAQUIEN est arrivé à 19H20

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

4 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE A 20H

M. Le Maire informe de la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1er septembre 2025 pour 20h hebdomadaire.

Mme DUC Gwendoline rappelle que cet agent technique travaille actuellement sur le SIVOS, la commune de St Laurent d'Onay, le SIVU et la commune de Valherbasse.

Sur demande de la mairie de Crépol, il est demandé une harmonisation des postes sur chaque site. Chaque entité payera les heures pour chaque site,

Il est donc proposer la création des postes à la mairie de St Laurent d'Onay et Valherbasse en fonction des pourcentages indiqués dans la convention, soit 13 % pour la mairie de St Laurent d'Onay, soit 9,04 h/semaine et 87 % pour la commune de Valherbasse, soit 14,96 h/semaine. Ouverture du poste à 20H pour Valherbasse qui sera stagiairisé sur 1 an puis titularisé. l'agent ne souhaite pas travailler plus de 32 h hebdomadaires.

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

5 – MODIFICATION DU RIFSEEP

Arrivée de Joëlle JANTON vers 19H45

Rappelle de la délibération prise précédemment. Il est rajouté le versement de l'IFSE et du CIA pour les contractuels

M. Le Maire donne lecture des montants plafonnés prévus pour chaque catégorie d'agent

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

6 – OUVERTURE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS.

Le CET

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

7 – VALIDATION DU DEVIS POUR LA FRESQUE DE SAINT BONNET DE VALCLERIEUX

M. Le Maire rappelle au conseil le projet de fresque, prévu au budget primitif 2025

Le montant du devis s'élève à 3 190 € HT soit 3 509 € TTC

Avant la création de cette fresque, il est demandé un travail préparatoire : Couvertine, bouchage des trous.

Pour la couvertine, possibilité de faire appel à Dal Alu ou EGGE26. Leur demander un devis.

M. DUC dit que la fresque est inutile, que c'est une dépense inutile ainsi qu'une mauvaise utilisation de l'argent public, il trouve ce montant élevé pour une fresque sur ce mur qui a déjà coûté 60 000 € au détriment de travaux qui étaient prévu pour la traversée du village, notamment le plateau traversant qui était prévu à l'initial et qui n'a jamais été réalisé De plus cette fresque risque d'être taguée. Il dit attendre plutôt un jeu de boules, un jeu enfant derrière ce mur. il lui a été répondu que le jeux en bois était déjà acheté et bientôt mis en place par les équipes techniques de la commune. M. BRET a également des craintes de dégradations par des tags, et explique aussi que cela serait dommage de dépenser de l'argent pour la fresque alors que les voitures se gareront devant et de ce fait, on ne pourra pas profiter du dessin, il aurait préféré une solution plutôt végétalisé pour cet emplacement car cela manque dans le village.

M. DUC souhaite des informations sur les dépenses d'électricité que la commune a dû payer au vestiaire du terrain de foot pour l'accueil du SDF ;

M DUC dit que les quilles devant le commerce de St Bonnet sont affreuses et inefficaces. Il lui est expliqué qu'il s'agit d'une phase test et donc provisoire. De plus, les coussins berlinois sont inutiles pour les poids lourds car ceux-ci passent à cheval dessus, de même que c'est dangereux pour les motos et les cyclistes.

M. le Maire indique que le mur a été financé par des subventions.

Il est conseillé de poser une couverture tout le long du mur pour protéger la fresque . De même, le mur doit être préparé avant la réalisation de la fresque , il faut boucher les trous de coffrage sans affaiblir le mur avec la pression de l'eau car un drain est présent à la base du mur.

Mme Besson indique que le plateau traversant n'a pas été fait car le Département a refusé de le faire installer car c'est dangereux et bruyant.

M. Charvat indique qu'avec les amendes de police il sera fait un passage piéton en face du commerce.

A l'emplacement des jeux de boules, il avait été décidé de faire un parking sur demande du gérant du commerce, avec une partie terrain de pétanque.

VOTE : 14 pour, 1 contre (B. DUC) , 1 abstention (V. BRET)

M. V. Bret s'abstient car il souhaite plutôt que ce mur soit végétalisé

QUESTIONS DIVERSES

- Mme M. A Barrier demande le nettoyage de la rivière vers son domicile (A voir avec le SIABH)

- Un panneau est tombé à l'intersection des routes de « Chambaran » et « Gonnet »

- Terrain de Valence Romans Habitat dans le centre village de St Bonnet de Vx : Réponse de VRH à notre demande de reprise du terrain pour le réaménager, VRH n'est pas opposé à ce que VALHERBASSE propose des idées pour aménager le terrain.

Ce terrain pourrait être remodelé, aplanit, muret à refaire, grillage à changer....)

Rien n'est arrêté à ce jour.

M. DUC B rappelle qu'il serait mieux de le laisser aux locataires

- Terrains « M. FINOT » : La succession se concrétise

M. Le Maire propose que la commune fasse l'acquisition d'un petit terrain en haut du village (jardin) afin d'en faire un parking et de laisser une partie enherbée avec plantation d'arbres. Ce jardin intéresse un voisin.

M. B. DUC et Mme M.A BARRIER indiquent ne pas en voir l'intérêt. Les personnes du village peuvent très bien se garer derrière la mairie.

- Travaux voirie « lotissement Barbentane » à Montrigaud : Des travaux seront prévus pour la pose de bordures bétons, évacuation eaux pluviales, revêtement voirie, pour un montant HT de 26 935 €. Ces travaux seront validés en Septembre pour réalisation en Octobre,

- Travaux voirie chemin « vignes de la cure » à St Bonnet de Vx : Étude pour des travaux à réaliser au niveau de la maison Desmaris-Bonnefond ayant brûlée en Juillet 2022 ; Pour des raisons budgétaires le projet a été remodelé avec un seul niveau. Les travaux de voirie sont d'autant importants pour les eaux pluviales.

- Le long de la RD 67, entre le parking des bus et l'école des collines, une piste piétonnière pourrait être créée. Une étude est en cours,

- M. B.DUC informe que la route de l'Adroit est endommagée (fissures à plusieurs endroits)
- M. B. DUC informe que le bac des déchets au cimetière de St Bonnet n'est pas vidé depuis plusieurs mois
- M. Le Maire informe que des travaux seront réalisés route de l'Adroit, chemin des pourpeaux pour éviter que l'eau de pluie se déverse dans les champs des propriétaires du bas (Travaux à faire chiffrer)
- Bureaux de votes : M. Le maire indique que nous gardons les bureaux de votes dans nos trois communes déléguées.
- CEE : Dispositifs pour amener des économies d'énergies sur les bâtiments communaux (présentation par M. Rolin Jérôme)
Zéro reste à charge pour la commune ; des renseignements ont été pris auprès d'autres communes ayant utilisé ce système (Claveyson notamment)
- Projet « emplacement commun » pour animations festives
Prévoir une réunion à l'automne avec les associations pour voir ce qui pourrait éventuellement être possible de faire sur nos communes.
M. V. BRET propose éventuellement un jumelage avec pays voisins
Mme JANTON propose une fête de Noël ou une grande vogue avec manège sur le parking de l' Espace Haute Herbasse à Miribel,
M. le Maire pense aussi que le site intercommunal se prête bien à l'organisation d'une fête foraine, Madame BARRIER soutient l'idée car il faut fédérer les villages de la commune.
- Problème de la saleuse : Un lieu de stockage abrité serait à prévoir.
Suite à l'accident intervenu lors d'un attelage et d'un déplacement de la saleuse appartenant à la commune, il est proposé de valider la réparation chez les établissements Saurel à St Donat.
- Hybridation photovoltaïques : monsieur le maire informe qu'une entreprise a identifié 3 lots et qu'elle souhaite contacter les propriétaires pour un projet d'hybridation qui serait aux pieds des éoliennes et servirait à produire du courant quand celles-ci ne tourneront pas, il y a des terrains de la commune dans un des lots, il demande donc aux membres du conseil de se positionner individuellement dessus, il lui a été répondu à la majorité qu'une délibération avait été prise quelques mois auparavant et qu'ils ne reviendraient pas dessus.
- Projets agrivoltaïques : La société Q Energy (projet Font Grimmo et chaffaure) demande un rendez-vous. La société Engie Green a des projets agrivoltaïques, dans le prolongement des éoliennes de Montrigaud. M. le Maire est mandaté pour signifier aux promoteurs photovoltaïques la position actuellement défavorable du conseil municipal de Valherbasse. la majorité du conseil ne souhaite pas revenir sur le sujet, une délibération a été prise il y a peu de temps sur ce sujet.
- Eoliennes : M. Le Maire informe que la procédure judiciaire est terminée. La commune de Valherbasse a définitivement gagné le procès intenté par les sociétés EDPR et Parc Eolien de Dionay
Les conséquences sont : Interdiction définitive d'utiliser le chemin limitrophe des Tarabeux, suppression de l'éolienne E3 et déplacement d'une autre éolienne.
- M. DUC demande une nouvelle fois avant de partir que leur soit fourni les factures concernant le vestiaire de St Bonnet pour la période d'occupation par le SDF, Monsieur le Maire lui dit que cela sera fait dans les jours à venir une fois celles-ci rassemblées.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21H01

Le Maire

Jean-Louis VASSY

Le secrétaire de séance

M. ROLIN Jérôme